

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

**SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX**

RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR ALFREDO SUESCUM (PANAMA)

1. Le présent rapport sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") est présenté à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC sous ma propre responsabilité et est sans préjudice des positions des délégations et du résultat des négociations.
2. Depuis mon dernier rapport écrit, distribué le 28 décembre 2020 sous la cote TN/IP/28, j'ai tenu des consultations individuelles avec cinq délégations intéressées sur la manière dont la Session extraordinaire pourrait s'acquitter de son mandat. Tandis que les positions des Membres sur les questions de fond et de procédure restent inchangées, certains demandeurs ont indiqué qu'ils étaient prêts et disposés à participer à l'échange d'informations et d'expériences sur les diverses manières dont les IG sont protégées par des accords bilatéraux et/ou régionaux. À leur avis, cet exercice d'échange d'informations était important pour ouvrir la voie à de futures négociations sur l'établissement d'un registre multilatéral des IG pour les vins et les spiritueux.
3. Au cours des consultations, j'ai invité les Membres à examiner trois suggestions spécifiques faites par certains d'entre eux lors de consultations antérieures tenues en octobre 2020, à savoir: 1) que la Session extraordinaire planifie des réunions pour échanger des informations et des expériences sur les diverses manières dont les IG sont protégées par des accords bilatéraux et/ou régionaux; 2) que le Secrétariat de l'OMC réalise une étude sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et l'Acte de Genève du système de Lisbonne; et 3) que le Secrétariat de l'OMPI soit invité à venir informer les délégations de la situation concernant le système d'enregistrement international de l'OMPI.
4. Pendant ce temps, j'avais aussi invité les Membres à réfléchir sur les questions de savoir comment, quand et où les préoccupations des autres parties pourraient être abordées sans qu'il soit nécessaire de les concéder ou d'y adhérer, et à envisager de nouvelles approches pour atteindre leurs propres objectifs. J'ai également demandé si elles avaient contacté les autres parties au sujet de la manière de procéder pour accomplir le mandat de la Session extraordinaire.
5. S'agissant de la première suggestion, les délégations du groupe W52 ont indiqué qu'elles étaient prêtes et disposées à participer à l'échange d'informations. Certaines pensaient que cet exercice était important pour ouvrir la voie à de futures négociations et ont indiqué qu'elles engageraient le dialogue avec les autres délégations du groupe W52 lors des sessions ordinaires et/ou extraordinaires du Conseil des ADPIC. Toutefois, d'autres délégations demeuraient sceptiques quant à son intérêt pour les travaux de la Session extraordinaire. La délégation du Groupe de la proposition conjointe estimait que cet échange d'informations ferait double emploi avec les travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI et que le SCT était une instance appropriée et déjà disponible pour ce type d'échange. Elle a donc demandé des précisions sur ce que les proposants souhaitaient accomplir dans le cadre de cet exercice.
6. S'agissant des deuxième et troisième suggestions, les délégations du groupe W52 ont appuyé les deux en principe, tout en soulignant l'importance du moment choisi pour ces travaux. La délégation du Groupe de la proposition conjointe a indiqué qu'elle ne pouvait appuyer aucune de ces

deux suggestions en raison de sa préoccupation de longue date concernant l'Acte de Genève et le système de Lisbonne.

7. En ce qui concerne la question de procédure, les délégations du groupe W52 demandaient toujours un lien et un parallélisme entre trois questions liées aux ADPIC: le Registre des IG, l'extension des IG et la relation entre les ADPIC et la CDB. La délégation du Groupe de la proposition conjointe a répété que le respect du mandat de la Session extraordinaire était une question liminaire à traiter.

8. Malheureusement, aucune des délégations n'a engagé le dialogue sur ces suggestions spécifiques avec les autres parties, même si quelques-unes ont fait remarquer que les questions relatives à la propriété intellectuelle avaient régulièrement fait l'objet de discussions entre les capitales. Je les ai exhortées à discuter des suggestions spécifiques les unes avec les autres dans le contexte de la Session extraordinaire.

9. S'agissant des prochaines étapes, après avoir réfléchi sur la situation générale, j'ai prévu de lancer une consultation en groupe restreint pour étudier la possibilité de tenir l'échange d'informations suggéré, puis de tenir une réunion informelle ouverte pour rendre compte de ces consultations et donner aux délégations la possibilité de faire part de leurs nouvelles réflexions sur les travaux de la Session extraordinaire.
